

**Arrêté n° 2006-002 du 13 mars 2006 relatif au tableau d'avancement au grade de technicien supérieur de l'environnement au titre de l'année 2005**

NOR : *DEVG0650230A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de l'environnement en date du 15 décembre 2005,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement au grade de technicien supérieur de l'environnement au titre de l'année 2005 est établi comme suit :

<b>ORDRE de classement</b>	<b>PRÉNOM ET NOM</b>	<b>ÉTABLISSEMENT d'affectation</b>
1	Daniel Duvert	ONCFS
2	Alain Leuyat	CSP
3	Gérard Uzabiaga	Parc national des Pyrénées
4	Dominique Nouhant	ONCFS
5	Jean-Luc Matheron	CSP
6	Patrick Vandembrouck	Parc national de Port-Cros
7	Fernand Cornec	ONCFS
8	Alain Biselx	CSP
9	Jean-Luc Etievant	Parc national de la Vanoise
10	Jean-Pierre Vallade	ONCFS
11	Jean-Claude Dumas	CSP
12	Marc Le Baron	CSP

Article 2

Le directeur général de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 13 mars 2006.

Nelly Olin